



UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES  
SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



## Yann Moix, **la récidive**

**Faute de preuves envers les policiers qu'il a calomniés en début d'année, Yann Moix se lance à présent dans l'injure publique.**

Il avait annoncé apporter les preuves de méfaits imputés à la police de Calais. Il ne les a jamais apportées.

A présent, Yann Moix poursuit sa carrière médiatique sur le filon du «police bashing» : de ses dernières déclarations, les policiers «se chient dessus» et se victimisent. Une critique bête et méchante des forces de l'ordre, qui prend soin cette fois de ne pas promettre de preuves.

La liberté d'expression est un principe fondamental de notre République. Elle est cependant limitée par la nécessité de ne pas porter préjudice à des individus ou des groupes au travers de propos pénalement répréhensibles.

Or, il semble qu'une fois de plus Yann Moix s'affranchit de cette contrainte, sans autre conséquence qu'un torrent d'indignations. L'UNSA Police saisit le ministre de l'Intérieur afin qu'il dépose plainte, en son statut de plus haute autorité des policiers, contre Yann Moix et ses propos.

L'UNSA Police va également saisir le CSA et le directeur de la chaîne C8, afin d'obtenir des solutions de leur part.

*« Haine, injures, stigmatisation, discrimination... Ce comportement déresponsabilisé démontre la nécessité d'une task force juridique au sein du ministère de l'Intérieur. S'il ne peut être tempéré par la morale et le bon sens, Yann Moix doit être confronté à un procès judiciaire pour ses propos. »*

**-Philippe Capon**

Secrétaire général  
UNSA Police

Le 23/09/2018

**Autonome et indépendant**

[www.unsa-police.fr](http://www.unsa-police.fr)